

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1664

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

501 584 502 RCS Rennes.

FIT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 772800.00 EUR.

Adresse : 20, Avenue Henri Fréville, Centre d'Affaires Bretagne 2, 35200 Rennes.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE FIT SAS au capital de 772.800 € Siège social : 20 avenue Henri Fréville 35200 RENNES RCS Rennes 501 584 502 ET FIT LIQUIDS SAS unipersonnelle au capital de 1 € Siège social : 20 avenue Henri Fréville 35200 RENNES RCS Rennes 995 347 705 Société apporteuse : la société FIT, une société par actions simplifiée au capital de 772.800 euros, dont le siège social est situé 20 avenue Henri Fréville à Rennes (35200), immatriculée sous le numéro 501 584 502 RCS RENNES, prise en la personne de son représentant légal en exercice. Société bénéficiaire : la société FIT LIQUIDS, une société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 euro, dont le siège social est situé 20 avenue Henri Fréville à Rennes (35200), immatriculée sous le numéro 995 347 705 RCS RENNES, prise en la personne de son représentant légal en exercice. L'évaluation des biens transmis par voie d'apport partiel d'actif s'établit à : Actif apporté : 3.814.688 € Passif apporté : 3.714.689 € Actif Net provisoire apporté : 99.999 € Prime d'apport : 0 € La date d'effet comptable et fiscal de l'apport est fixée au 30 juin 2026. La valeur définitive des éléments d'actif et de passif apportés résultera des comptes qui seront arrêtés au 30 juin 2026. Date du projet : 22 mai 2026. Rémunération d'apport : l'attribution de 99.999 actions ordinaires d'un montant nominal de UN (1) euro chacune au profit de la société apporteuse, sous réserve de ce qui a été précisé ci-dessus sur le réajustement des bases de l'opération et de la rémunération de l'apport à la date d'effet de celui-ci. Le présent apport est placé sous le régime dit des scissions, sans solidarité entre la société apporteuse et la société bénéficiaire et il est soumis à la procédure simplifiée prévue à l'article L.236-8 du code de commerce. En conséquence, les créanciers de la société apporteuse et de la société bénéficiaire pourront former des oppositions à cet apport, dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-26 et l'article L 236-15 du Code de commerce. Lieu de dépôt pour la société apporteuse : Greffe du tribunal de commerce de RENNES (35) Date de dépôt pour la société apporteuse : 26 mai 2026. Lieu de dépôt pour la société bénéficiaire : Greffe du tribunal de commerce de RENNES (35) Date de dépôt pour la société bénéficiaire : 26 mai 2026. Pour avis.